EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme	SCOTTO DI LUZIO	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M.	CROMER	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère Male
Mme	GOFFREDI	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme	BASQUE	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller Mal
Mme	BOUDEAU	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M.	CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M.	ALCOUFFE	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère Male
M.	SANS	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère Male

ABSENTS EXCUSÉS: MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers Maux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR: J. Claude LAPARLIERE

365 - OBJET: Adoption du compte de gestion 2023 – COMMUNE

Après examen du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune, établi par M. le Receveur et vérification de sa concordance avec le compte administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ

☞ Le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune établi par M. le Receveur.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240307-365-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/03/2024

ESPARITURE OF COMMENTS OF COMM

Pour copie conforme Le Maire

Bernard GUIRAUD